

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 20 JUIN 2023

N° 2023-248 ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT - PROGRAMME 2023

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-323 du 23 septembre 2020, relative au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Vu la délibération n°2020-447 du 9 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement des aides de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Vu la délibération n°2020-448 du 9 décembre 2020, relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme Eco-PASS - propriétaire en Vendée.

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Considérant que les demandes d'aide suivantes sont conformes aux critères d'éligibilité, la Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

N° dossier	Nom	Commune projet	Types de travaux	Montant Aide
2023-01204	COULON	SAINT MARTIN DES NOYERS	énergie (logement personnel)	500,00 €
2022-05429	RUSTAN	ROCHETREJOUX	énergie et travaux lourds (logement personnel)	2 500,00 €
2022-10378	GIRAUD	SAINT GERMAIN DE PRINÇAY	énergie (logement personnel)	250,00 €

Budget initial	Montant engagé	Reste après engagement	Dont montant déjà versé
157 250 €	42 724 €	114 526 €	1 285 €

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 21/06/2023.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 085-248500340-20230620-2023_248-AR



Le versement des aides sera effectué sur présentation des justificatifs de paiement validés par les conseillers habitat.

À CHANTONNAY, le 20 juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET